



Réf. : CB/JG/NS

Dossier suivi par : Noel SCHERRER

Tél. : 06.80.16.67.43

Mail : policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr

Date : 05/10/2021

ARRETE N° 301/2021

ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

FESTIVAL CHAMPAGNE & VOUS 2021

Le Maire de la Ville de Château-Thierry,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté municipal en date du 26 janvier 2018 réglementant le stationnement de la zone bleue,

Considérant la tenue du plan Vigipirate au niveau « urgence attentat » des mesures de sécurité,
Considérant que le Festival « Champagne & Vous » obéit au protocole sanitaire édité par l'état,
Considérant que l'association Les Ambassadeurs du Terroir et du Tourisme en Vallée de Marne, représentée par Monsieur Oliver BELIN et Madame Marie-José PIERRON, Co-Présidents, organise un Festival « Champagne & Vous » les 16 et 17 octobre 2021 et qu'il convient d'en assurer le bon déroulement,

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

Le stationnement et la circulation, à l'exception des véhicules autorisés, seront interdits, Place des Etats-Unis, partie délimitée par des barrières, du lundi 11 octobre 2021 à 08h00 au lundi 18 octobre 2021 à 18h00.

ARTICLE II :

Le stationnement de tout véhicule sera interdit, Place de l'Hôtel de Ville, au droit du Marché couvert, du vendredi 15 octobre à 14h00 au lundi 18 octobre à 08h00.

ARTICLE III :

Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule en infraction avec ces interdictions sera considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du Code de la Route.

ARTICLE IV :

Les services techniques de la Ville seront chargés de la mise en place des panneaux de signalisation et des barrières.


ARTICLE V :

L'association les ambassadeurs du terroir et du terroir et du tourisme en Vallée de marne est autorisée à faire circuler des trottinettes dans la rue du Château, sens Place de l'Hôtel de Ville vers Cour Renan, du samedi 16 octobre 2021 à 10h00 au dimanche 17 octobre 2021 à 18h00.

ARTICLE VI : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Monsieur le Directeur Générale des Services de la Ville de CHATEAU-THIERRY,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de CHATEAU -THIERRY,
- Monsieur le Commandant de la Police Nationale de CHATEAU-THIERRY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de CHATEAU-THIERRY,
- Madame la directrice du pôle de la vie locale de Château-Thierry,
- Monsieur le Président des Boutiques de Château-Thierry,
- Le service de la Police Municipale,
- Le service Communication,
- Monsieur Olivier BELIN.
- Madame Marie-José PIERRON,

La Maire-adjointe,
Déléguée à la sécurité et la
tranquillité publique.


Chantal BONNEAU

